

639

17 avril 1978

Organisation internationale du Travail, contribution volontaire de la Suisse

Département politique et département de l'économie publique.
Proposition commune du 6 avril 1978 (annexe)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du
13 avril 1978 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Une contribution volontaire de 100'000 dollars est allouée à l'Organisation internationale du Travail pour l'aider à faire face à ses difficultés financières actuelles.
2. Le report des annuités 1978/1979 payables par le Bureau international du Travail à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales est autorisé.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- EVD 10 pour exécution
- FZD 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

S. SAUWAERT

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

Distribué

3003 Berne, le 6 avril 1978

Au Conseil fédéral

Organisation internationale du Travail
Contribution volontaire de la Suisse

I

Le 5 novembre 1975, le gouvernement des Etats-Unis avait notifié au Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) un préavis de retrait de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le 1er novembre 1977, les Etats-Unis confirmaient leur décision de se retirer de l'Organisation. Cette décision a pris effet le 6 novembre 1977.

Parmi les raisons qui ont motivé ce retrait, il faut mentionner la politisation croissante de l'OIT provoquée par les pays du groupe des "77" et les pays communistes.

Le retrait des Etats-Unis, dont la contribution était la plus élevée - 25 pour cent, soit quelque 42,3 millions de dollars pour la période biennale 1978-1979 - met l'OIT dans une situation financière très difficile.

Vu l'impossibilité de réduire du jour au lendemain le budget de 25 pour cent, le Directeur général a proposé, dans son plan d'urgence, une réduction de 19,2 pour cent. Le Conseil d'administration a cependant porté cette réduction à 21,7 pour cent, soit à environ 36,6 millions de dollars, partant de l'idée que la réduction totale de 25 pour cent pourra être réalisée complètement dès le prochain exercice budgétaire.

En vue de combler l'écart qui subsiste encore entre les recettes et les dépenses - près de 6 millions de dollars -, le Directeur général a lancé, au début du mois de décembre 1977, un appel à tous les pays membres, afin d'obtenir d'eux des contributions volontaires. Un certain nombre de pays membres, avant tout du monde occidental, ont d'ores et déjà réagi positivement (cf annexe).

La Suisse n'est pas seulement concernée par une contribution volontaire. En effet, parmi les propositions de réductions soumises au Conseil d'administration, le Directeur général avait envisagé le report de deux des annuités payables à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) au titre de remboursement du prêt consenti pour la construction du nouveau bâtiment du siège de l'Organisation. Une demande dans ce sens nous avait été adressée au mois de novembre dernier par le Directeur général.

II

1. Contribution volontaire

Depuis la fondation de l'OIT, le gouvernement suisse a toujours témoigné de son intérêt aux travaux de l'Organisation et de son attachement aux objectifs qu'elle poursuit. Les associations centrales suisses des employeurs et des travailleurs ont également toujours manifesté leur intérêt pour cette Organisation qui, grâce

au système de tripartisme, leur permet de faire entendre directement leur voix. Nous estimons qu'il importe de sauvegarder les activités les plus essentielles de l'OIT et d'oeuvrer, dans la mesure de nos moyens, au rétablissement du climat et de la qualité de travail - notamment dans le sens d'une dépolitisation - qui ont fait le renom de cette Organisation.

En tant que pays membre, la Suisse ne saurait se distancer de ses partenaires occidentaux, mais devrait se montrer solidaire et aider l'OIT à surmonter ses graves difficultés financières actuelles. Toutefois, il importe de partir de l'idée que tous les pays membres devraient, dans la mesure de leurs possibilités, contribuer à cette action extraordinaire de soutien. C'est pourquoi nous estimons que notre contribution volontaire devrait se maintenir dans une certaine proportion avec notre contribution budgétaire ordinaire (0,95 % pour 1978) et tenir compte aussi des efforts entrepris en vue de réaliser des économies supplémentaires. Il convient de relever à cet égard que, lors d'un récent entretien avec le Directeur général du BIT, une délégation suisse, dirigée par le Directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a eu l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité d'une gestion plus rationnelle et efficace du BIT.

A l'écart entre les recettes et les dépenses de près de 6 millions de dollars il convient d'ajouter encore les frais supplémentaires qui découleront des licenciements du personnel (environ 4 millions de dollars). Finalement, on peut donc s'attendre à un déficit total d'environ 10 millions de dollars.

Il convient de relever en outre que l'OIT, comme les autres organisations internationales ayant leur budget en dollars, est aussi durement touchée par la chute de la valeur du dollar, qui aggrave encore ses problèmes financiers.

Vu ce qui précède, nous estimons que la contribution volontaire de la Suisse devrait se monter à 100'000 dollars, soit 1 pour cent du déficit total à combler.

2. Report des annuités 1978-1979

Outre le versement d'une contribution volontaire en tant que pays membre, il serait opportun que la Suisse fasse également un geste en tant que pays hôte de l'Organisation. Il s'agirait donc de répondre favorablement, selon les modalités qui suivent, à la demande du Directeur général du BIT concernant le report des annuités 1978/1979 payables au titre de remboursement du prêt consenti pour la construction du nouveau bâtiment du siège de l'Organisation.

Par l'arrêté fédéral du 30 novembre 1966, les Chambres fédérales ont accordé au BIT, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), un premier prêt de 90'000'000 francs pour la construction de son nouveau bâtiment à Genève. Avec l'accord de la Délégation des finances, un second prêt additionnel de 27'000'000 francs a été octroyé par l'arrêté du Conseil fédéral du 21 juin 1972. Le montant de la dette à la fin des travaux (1974) se chiffrait au total à 129'757'632 francs, y compris le montant des intérêts intercalaires de 12'757'632 francs. Ce crédit de

construction porte intérêt à 3 % et est amortissable en 40 annuités selon le contrat signé entre le BIT et la FIPOI. Au 31 décembre 1977, le solde de la dette était de 123'562'190 francs.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les difficultés financières de l'OIT, imputables au retrait des Etats-Unis, ont contraint le Directeur général du BIT à prendre des mesures d'urgence et, notamment, à demander à la Suisse le report des versements à la FIPOI des annuités 1978/1979. Il s'agirait donc de reporter un montant de 11'131'498 francs sur les 37 annuités restantes jusqu'à l'extinction de la dette, auquel il conviendrait d'ajouter l'intérêt des intérêts non versés en 1978 et 1979. Le BIT deviendrait donc débiteur dès le 1er janvier 1978 de 131'087'128 francs.

Afin que le remboursement annuel de l'annuité, compte tenu du report, ne présente pas une charge plus lourde qu'elle ne le fut initialement pour le budget du BIT, il y aurait lieu, en sus du report, de prolonger le temps de remboursement. Il reste actuellement 37 annuités à payer selon le contrat. Afin que la nouvelle annuité se rapproche autant que possible de celle déjà versée par le BIT, c'est-à-dire 5'565'749 francs, il importerait de prolonger le nombre des annuités de 37 à 41, ce qui correspondrait à un remboursement annuel, à partir du 1er janvier 1980, de 5'599'047 francs (remboursement en 40 annuités = 5'617'141 francs; remboursement en 42 annuités = 5'530'047 francs).

Le Représentant permanent de la Suisse près les organisations internationales à Genève serait chargé, d'entente avec le Département politique et le Département des finances et des douanes, de présenter ces nouvelles modalités financières à la direction générale du BIT.

III

L'Administration des finances a été consultée et a donné son accord.

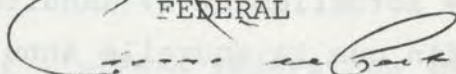
IV

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de faire la

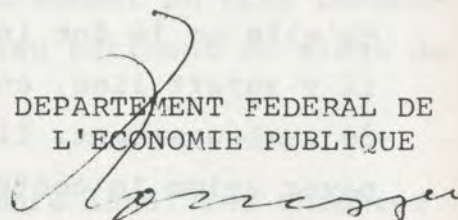
proposition suivante:

1. Une contribution volontaire de 100'000 dollars est allouée à l'Organisation internationale du Travail pour l'aider à faire face à ses difficultés financières actuelles.
2. Le report des annuités 1978/1979 payables par le Bureau international du Travail à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales est autorisé.

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL



DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes:

- 1 liste des contributions volontaires à l'OIT
- communiqué de presse (français et allemand)

Pour co-rapport:

- au Département fédéral des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département fédéral de l'économie publique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département politique fédéral, en 5 exemplaires, pour son information
- au Département fédéral des finances et des douanes, en 5 exemplaires, pour son information